

ETUDE DES ZEC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Compte rendu de la réunion de présentation des résultats de l'étude à Bargemon et Vidauban

Date de la réunion : 08/02/2024 **Lieu** : Mairie de Trans-en-Provence

Date de diffusion : 12/03/2024 **Rédacteur** : Gwendal SENECHAL

Coordonnées des participants			P ¹	A-E	D
Maire de Trans-en-Provence	A. CAYMARIS	a.caymaris@transenprovence.fr	X		
3e Adjoint au Maire, Délégations : Défense, Sécurité, Urbanisme, CCFF, Forêts, Symielec - Mairie de Bargemon	C. BOBENRIETH	Mairie.bargemon.bobenrieth@orange.fr	X		
Conseiller municipal, délégué à la Gestion des réseaux humides -Mairie de Vidauban	A. DI RE	Albert.di-re@cegetel.net	X		
Maire du Muy	L. BOYER	info@ville-lemuy	X		
Chargé de mission GEMAPI - DPVa	Frédéric BORDEL	Frederic.bordel@dracenie.com	X		
Directeur général adjoint - SMA	Benjamin VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X		
Coordinateur Pôle études inondations, chef de projet PAPI - SMA	Christine GRILLOT	c.grillot@syndicatargens.fr	X		
Chargé d'opérations inondation - SMA	Denis DELSOL	d.delsol@syndicatargens.fr	X		
Directeur de projet - ISL	Gwendal SENECHAL	senechal@isl.fr	X		

¹ P : présent / A-E : Absent, excusé / D : pour diffusion

1 OBJET DE LA REUNION

L'objet de cette réunion est de présenter les résultats de l'étude menée au cours de l'action 59 du PAPI, en particulier les Zones d'Expansion de Crues étudiées à Bargemon et à Vidauban.

Au cours de cette présentation, un certain nombre de points ont été abordés et discutés. Les informations-clés sont synthétisées dans les paragraphes suivants. Ce compte rendu ne paraphrase pas la présentation, disponible en annexe.

2 PRISES DE DECISION / INFORMATIONS-CLES

Les prises de décision et informations-clés qui ressortent de la réunion sont listées ci-après.

- Il est rappelé la différence faite entre les aménagements de type « solutions fondées sur la nature », objet de la présente étude et les aménagements de type « ouvrages de ralentissement dynamique des crues » (barrages, retenues collinaires) proposés lors de l'étude précédente (action 5 du PAPI d'Intention).
- Mme Boyer (Mairie du Muy) précise que les inondations de 2010 ont permis une réelle prise de conscience du risque inondation et de l'inadaptation de l'aménagement du territoire à ce risque. Des problèmes d'urbanisation sont notables en basse vallée de l'Argens. Par exemple, à Roquebrune, chemin des 4 saisons, avec 6 m de remblais.
- En séance, il est évoqué l'action 35 du PAPI (travaux dans la traversée de Draguignan-Trans). Pour compenser l'augmentation de débit liée aux travaux et ne pas aggraver le phénomène à l'aval, un bassin écrêteur de crues est prévu dans un objectif de compensation hydraulique. Ce type d'aménagement ne correspond pas à une ZEC. C'est bien un ouvrage de ralentissement dynamique des crues.
- Pour la ZEC de Bargemon, il a été identifié un dysfonctionnement morphologique au niveau du pont de la départementale. Un phénomène d'érosion est observé. Ce phénomène doit être surveillé car il pourrait, à termes, mettre en péril le pont. A priori, c'est au Département de sécuriser son ouvrage.
- Mme Boyer précise qu'au niveau des plans d'eau sur l'Endre aval (constitués dans le cadre des travaux de l'autoroute), un comblement partiel des lacs s'observe. Y a-t-il quelque chose à faire ? D'un point de vue inondation, ce comblement doit présenter des impacts négligeables sur les crues.
- L'étude réalisée dans le cadre de cette action 59 met en évidence que chaque ZEC prise indépendamment des autres présente un impact limité sur les crues. Cependant, il faut rappeler la nécessité de préserver ces ZEC, pour lesquelles l'effet cumulatif est réel bien que non quantifié dans la présente étude. La préservation peut être notamment réalisée avec une intégration des ZEC dans les documents d'urbanisme au vu de leurs multiples fonctions rappelées en séance.
- Cette étude a également permis de disposer de cartographies de l'aléa inondation pour un large panel de crues de la quinquennale (Q5) à la centennale (Q100), données utiles pour les communes et les EPCI dans le cadre des PCS. Ces données SIG seront transmises aux communes et à la DPVa pour permettre de vérifier l'adéquation des mesures prises dans le cadre du PCS.

- D'autres mesures d'accompagnement vis-à-vis du risque inondation sont identifiées :
 - Action 24 du PAPI : appui à l'intégration des ZEC et des zones humides dans les documents d'urbanisme.
 - Action 30 ALABRI, pilotée par la DPVa
 - Action 29 du PAPI (réduction de vulnérabilité aux entreprises)
 - Action 19 Abonnement à Vigicrue / Predict
 - Action 19 Aide à l'élaboration des PCS
- Enfin, il est évoqué la question de l'entretien des cours d'eau dans le cadre du PPRE. Le SMA est en attente des DIG envoyées aux Services de l'Etat. Mme Boyer demande une copie du courrier de récépissé des dépôts de demande de DIG déposés en mai 2023 afin de faire remonter au Préfet la situation pour la débloquer.

ANNEXE 1 : FEUILLE D'EMARGEMENT

PAPI Complet de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel
Action 59 – étude d'aménagement de zones d'expansion de crue
Restitution DPVa 8 février 2024 – Trans-en-Provence
Feuille de présence



NOM	STRUCTURE	@dresse	téléphone	SIGNATURE
Bobenrieth C.	BARGEMON	mainie.bobenrieth@orange.fr	06 24 26 45 45	
Boyer L.	LE MUY			
Caymaris A.	TRANS-EN-PROVENCE			
Decarlis N.	BARGEMON			
Di Ré A.	VIDAUBAN	albert.di-re@ceyrol.net	06.44.56.70	
Pianetti C.	VIDAUBAN			

NOM	STRUCTURE	@dresse	téléphone	SIGNATURE
Bordel F.	DPVA	frederic.bordel@eltra.com		
De Dianous F.	DPVA			
Delsol D.	SMA			
Grillot C.	SMA			
Sénéchal G.	ISL			
Van Lunsen B.	SMA			

ANNEXE 2 : PRESENTATION